

Comment ça se passe ?

SEPTEMBRE 2022 • JUIN 2023



3 COMMISSIONS/AN

- ▶ Mercredi 7 décembre 2022
*pour le secteur de Nevers
et de Cosne-Cours-Sur-Loire*
- ▶ Mercredi 14 décembre 2022
*pour le secteur de Clamecy,
Decize et de Château-Chinon*
- ▶ Mercredi 11 janvier 2023
*pour le secteur de Clamecy,
Decize et de Château-Chinon*
- ▶ Mercredi 18 janvier 2023
*pour le secteur de Nevers
et de Cosne-Cours-Sur-Loire*
- ▶ Mercredi 15 mars 2023
*pour le secteur de Nevers
et de Cosne-Cours-Sur-Loire*
- ▶ Mercredi 22 mars 2023
*pour le secteur de Clamecy,
Decize et de Château-Chinon*
- ▶ Mercredi 3 mai 2023
*pour le secteur de Nevers
et de Cosne-Cours-Sur-Loire*
- ▶ Mercredi 10 mai 2023
*pour le secteur de Clamecy,
Decize et de Château-Chinon*
- ▶ Mardi 13 juin 2023
Session Plénière de fin de mandature
 - proposer des idées
 - élaborer des projets
 - vote
 - validation des projets

SESSIONS PLÉNIÈRES

- ▶ Mardi 8 novembre 2022
salle François Mitterrand
- ▶ Mardi 28 février 2023
salle François Mitterrand
- ▶ Mardi 13 juin 2023
salle François Mitterrand
- voter les projets
- valider les projets

À CHAQUE FOIS

- Les séances seront animées par un membre du Conseil départemental
- Des comptes-rendus devront être portés par un porte-parole désigné
- Des moyens techniques et financiers vous permettront de mener à bien vos projets
- Des élu(e)s du Conseil départemental seront présents à vos côtés

